

Date de mise en ligne, 03/08/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 02 août 2022

Date de la convocation: 27/07/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le deux août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Représentés : Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance :
Jean-Marc DUREY

Excusés :

Absents : Emilie MALEYSSON

Objet: Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux annexes - DE_2022_37

Vu la délibération du 26/07/2022 du Comité Syndical ayant pour objet la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes.

Compte tenu que cette modification introduit la possibilité pour la communauté de communes du Val de Ligne, le recours au SIVTA pour des missions de débroussaillage et/ou éparage sur le périmètre des cinq communes de la communauté de communes qui sont membres du syndicat.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE la modification des statuts du SIVTA

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE

